

	
Délibération n° 22	Conseil Municipal du Mardi 14 novembre 2023
Direction des Finances	Domaine de compétence 7.1 – Décisions Budgétaires
<p>Le Mardi Quatorze Novembre deux mille vingt trois à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de La Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 06/11/2023</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 8</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 3</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 17/11/2023</p> </div>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Dominique DELSAUX, <b>Adjoint</b>, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b> Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Sébastien BAILLET à Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Robert BAILLET à Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Coralie PRUVOST à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b></p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) :</b> Madame Marine NEMPONT, Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE.</p> <p><b>Votants : 30</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
<p>Objet : Budget Port de Plaisance - Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Budget Port de plaisance – Présentation en non-valeur de certaines créances irrécouvrables.</p>

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°17 du 12 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget Port de Plaisance d'Etapes-sur-Mer,

**Vu** la Commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 7 novembre 2023,

**Considérant** le courrier du Service de Gestion Comptable (SGC) de Montreuil sur mer en date du 27 juin 2023, sollicitant l'admission en non-valeur des sommes indiquées dans l'annexe, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

**Considérant** qu'il convient de mandater au compte 6541 « Créances admises en non-valeur »

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023 pour un montant total de 1.69 euros.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

Vu pour être affiché le 17 Novembre 2023 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

